



PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Rapport d'étape

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Cette onzième version du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) couvre les activités entre juin et décembre 2018. Il présente de l'information sur les événements, les dates importantes et les possibilités de mobilisation futures.

Le rapport est conjointement produit par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et Santé Canada (SC).

Pour en savoir davantage sur le PGPC ou pour consulter les rapports d'étape précédents du PGPC, veuillez visiter [la page d'information sur les substances chimiques sur le site Web de Canada.ca](#). Vous pouvez recevoir les dernières nouvelles par courriel en vous inscrivant sur le site Web. On vous informera aussi des possibilités de participer à des séances d'information et à des consultations. Les suggestions et commentaires peuvent être envoyés à eccc.substances.eccc@canada.ca.

TABLE DES MATIÈRES

À propos du présent rapport

Faits saillants

- ↪ Faits saillants du PGPC

Nouvelles d'ordre général

- ↪ Initiatives de collecte des renseignements
- ↪ Fin du processus de désignation de la Liste des substances commercialisées révisée
- ↪ Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante
- ↪ Projet d'avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution pour le triclosan dans certains produits

Le point sur le programme

- ↪ Le point sur l'Inventaire national des rejets de polluants
- ↪ Le point sur le Comité permanent de l'environnement et du développement durable
- ↪ Stratégie du PGPC après 2020
- ↪ Bureau du vérificateur général du Canada – Audit sur les substances toxiques

Consultation et mobilisation

Nouvelles internationales

Publications et avis

FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS DU PGPC

Progrès de l'évaluation des substances

Depuis le lancement du PGPC en 2006, le gouvernement du Canada a :

- traité 3 621 des 4 300 substances chimiques à évaluer en priorité d'ici 2020-2021, y compris les évaluations provisoires et finales;
- constaté que 456 produits chimiques existants étaient nocifs pour l'environnement ou la santé humaine;
- mis en œuvre plus de 90 mesures de gestion des risques pour des produits chimiques existants (des outils supplémentaires sont en cours d'élaboration);
- a reçu environ 6 160 déclarations de substances nouvelles avant leur introduction sur le marché canadien. Ces avis ont été évalués, et plus de 298 mesures de gestion des risques ont été prises, au besoin, pour gérer les risques potentiels pour les Canadiens et leur environnement.

NOUVELLES D'ORDRE GÉNÉRAL

INITIATIVES DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS

Le point sur la collecte de renseignements

La collecte de renseignements demeure une composante essentielle du PGPC en appuyant les activités d'évaluation et de gestion des risques. Entre août et décembre 2018, le gouvernement a publié dans la *Gazette du Canada* trois avis en vertu des dispositions relatives à la collecte de renseignements de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE 1999].

L'[avis concernant la demande de renseignements pour la gestion des risques du mélange de N,N'-\(phényl\(s\) et tolyl\(s\)\)benzène-1,4-diamines \(BENPAT\)](#) [publié en août 2018] recueille des renseignements sur la situation commerciale actuelle de cette substance.

L'[avis concernant la demande de renseignements pour la gestion des risques de certains goudrons de houille et de leurs distillats](#) (publié en décembre 2018) recueille de l'information sur les activités liées à la substance, y compris les revêtements de toits et le pavage.

L'[avis sur certains composés d'ammonium quaternaire commercialisés au Canada — Phase 1](#) (publié en novembre 2018) recueille des renseignements de base et vise à informer l'état commercial d'environ 800 composés d'ammonium quaternaire (CAQ). Les données seront utilisées pour créer un inventaire des CAQ à l'appui de l'établissement des priorités et de l'évaluation des risques.

Le gouvernement continue d'utiliser la collecte de données volontaires ciblées comme outil pour répondre aux besoins en données pour les substances incluses dans le PGPC3. À l'avenir, les taux de participation des intervenants à ces demandes de données volontaires continueront d'éclairer le choix des approches de collecte de renseignements à l'appui des activités d'évaluation et de gestion des risques.

Pour éclairer les activités futures de collecte de données, le gouvernement a sollicité des commentaires sur la collecte de renseignements et les activités de soutien menées dans le cadre du PGPC3. Les commentaires indiquent que les documents d'orientation et les webinaires continuent d'être des outils précieux pour comprendre les demandes de renseignements. En outre, des difficultés ont été relevées en ce qui concerne l'échange de renseignements tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le gouvernement envisage des approches volontaires pour recueillir des renseignements sur la façon dont les entreprises gèrent l'information sur les substances chimiques le long de leur chaîne d'approvisionnement. De plus, le gouvernement continue d'examiner comment il peut relever les défis de la chaîne d'approvisionnement afin de promouvoir et d'améliorer la communication de renseignements.

Visitez la [page Web sur l'Initiative de collecte de renseignements](#) pour de plus amples renseignements au sujet des initiatives en cours.

Approche afin de favoriser la transparence dans la gestion des produits chimiques

En octobre 2018, le gouvernement du Canada a publié [l'Approche pour la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels et la promotion de la transparence dans la gestion des produits chimiques](#). L'approche cherche à atteindre un équilibre approprié entre la transparence et le droit de l'industrie de protéger les renseignements confidentiels dans les programmes sur les substances nouvelles et existantes.

L'approche appuie l'engagement du gouvernement à l'égard de la transparence de l'évaluation des risques et de la prise de décisions en matière de gestion des risques. Elle décrit le processus de demande de confidentialité et établit le processus que le gouvernement suivra s'il souhaite rendre publics certains renseignements confidentiels.

Pour aider à accroître la sensibilisation aux substances sur le marché canadien, une demande de confidentialité relative à l'identité d'une substance sera examinée après 10 ans. Les auteurs auront l'occasion de mettre à jour leur demande. Un projet pilote sera lancé en 2019 pour valider les allégations relatives à 23 substances qui font partie de la troisième phase du PGPC.

Initiative de participation volontaire du public

Dans son rapport de juin 2017, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a recommandé des modifications à la LCPE 1999 afin d'accroître la transparence et la participation du public aux avis et aux évaluations des risques des substances et des organismes nouveaux. Le gouvernement a fait progresser l'intention des recommandations du comité en lançant [l'initiative volontaire de participation du public sur la transparence quant aux substances nouvelles](#). Cette initiative offre au public l'occasion de fournir des renseignements scientifiques pour éclairer

l'évaluation des risques pour les nouveaux organismes vivants en publiant sur le Web un résumé de la déclaration. Deux résumés d'avis ont été publiés pour six nouveaux poissons génétiquement modifiés (GM) déclarés en vertu du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)* [RRSN(O)].

Résumés d'évaluation des substances nouvelles

De plus, le gouvernement du Canada a commencé à publier des résumés des rapports d'évaluation des risques réalisés dans le cadre du Programme des substances nouvelles pour les [substances chimiques et les polymères](#), ainsi que pour les [substances biotechnologiques animées](#). Au total, 64 résumés de substances chimiques et polymères et 6 résumés de substances biotechnologiques animées ont été publiés à ce jour.

FIN DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE LA LISTE DES SUBSTANCES COMMERCIALISÉES RÉVISÉE

L'avis final d'intention a pour objet d'annoncer la fin officielle de l'acceptation des désignations de substances à la Liste des substances commercialisées révisée (LSCR) le 3 novembre 2019.

Cet [avis final](#) indique que la fin de l'acceptation des désignations de substances à la LSC-R aura lieu le 3 novembre 2019, ce qui donnera aux intervenants un an pour conclure la désignation de toute substance admissible en suspens à la LSC-R. À compter du 3 novembre 2019, les fabricants et les importateurs qui souhaitent commercialiser une nouvelle substance pour utilisation dans des produits réglementés par la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) qui ne sont pas déjà inscrits sur la LSC-R doivent présenter une déclaration en vertu du RRSN (substances chimiques et polymères) et du RRSN(O).

RÈGLEMENT INTERDISANT L'AMIANTE ET LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Le projet de règlement a été publié le 6 janvier 2018 dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires du public de 75 jours. Les commentaires et les renseignements reçus au cours de la période de commentaires ont été pris en compte dans l'élaboration de la version définitive du règlement et sont résumés dans l'étude d'impact de la réglementation.

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour aider à protéger les Canadiens en mettant en œuvre un règlement contre l'exposition à l'amiante. Le [Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante](#) a été publié le 17 octobre 2018 dans la Partie II de la *Gazette du Canada* (vol. 152, n° 21). Ce règlement interdit l'importation, la vente et l'utilisation d'amiante ainsi que la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de produits contenant de l'amiante, et comprend un nombre limité d'exclusions. Ce règlement est publié en vertu de la LCPE 1999 et est entré en vigueur le 30 décembre 2018.

Étant donné que le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante est plus rigoureux que les contrôles réglementaires existants, le *Règlement sur les produits en amiante* a été abrogé.

De plus, le *Règlement sur l'exportation des substances figurant à la Liste des substances d'exportation contrôlée* a été modifié pour interdire l'exportation de toutes les formes d'amiante, qu'elles soient contenues ou non dans un produit, à quelques exceptions près. Ces modifications et un décret ajoutant toutes les formes d'amiante à la Liste des substances d'exportation contrôlée (annexe 3 de la LCPE) ont été publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada (vol. 152, n° 21), le 17 octobre 2018 et sont entrés en vigueur le 30 décembre 2018. Ces modifications appuient le *Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante* et elles garantissent également que le Canada continuera de respecter ses obligations en matière d'exportation en vertu des conventions internationales, y compris la Convention de Rotterdam.

PROJET D'AVIS OBLIGEANT L'ÉLABORATION ET L'EXÉCUTION DE PLANS DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION POUR LE TRICLOSAN DANS CERTAINS PRODUITS

Le 24 novembre 2018, le gouvernement du Canada a publié le projet d'avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution pour le triclosan dans certains produits dans la [Partie I de la Gazette du Canada](#). Le projet d'avis de planification de la prévention de la pollution est disponible pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 23 janvier 2019.

L'avis de planification de la prévention de la pollution exigerait la préparation et la mise en œuvre de plans de prévention de la pollution et s'appliquerait aux entreprises qui fabriquent ou importent des cosmétiques, des produits de santé naturels ou des médicaments qui contiennent du triclosan (sauf les produits fabriqués aux fins d'exportation et les marchandises en transit). L'objectif proposé de l'avis est de réduire la quantité totale de triclosan dans certains produits importés au Canada et dans ceux qui y sont fabriqués. La version définitive de l'avis de planification de la prévention de la pollution devrait être publiée dans la Partie I de la *Gazette du Canada* au plus tard en mai 2020.

LE POINT SUR LE PROGRAMME

LE POINT SUR L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

En 2017, 7 001 installations au Canada ont déclaré des rejets, des éliminations et des transferts de polluants à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) pour 322 substances.

Les données révisées de l'INRP pour 2017 sont accessibles au public en plusieurs formats sur le [site Web de l'INRP](#), dans le [catalogue de données d'ECCC](#) et sur le [portail des données ouvertes du gouvernement du Canada](#). Les formats comprennent un outil de recherche de données en ligne, des ensembles de données tabulaires téléchargeables et des couches cartographiques pouvant être utilisées avec Google Earth^{MC}.

Comme les années précédentes, les faits saillants annuels sont actuellement disponibles. Une nouvelle série novatrice appelée Aperçu du secteur de l'INRP sera publiée en 2018-2019. Cette nouvelle série comprendra cinq fiches d'information propres à l'industrie, qui feront la promotion des données de l'INRP et de l'innovation en environnement. La première fiche d'information, qui porte sur le [secteur des eaux usées](#), est actuellement disponible.

Des modifications ont été apportées récemment afin de garantir que la liste des substances à déclaration obligatoire demeure à jour et pertinente, et qu'elle appuie les activités du PGPC. Ces modifications, qui entreront en vigueur pour la déclaration des données de 2018, sont détaillées sur la page Web [du Rapport de l'Inventaire national des rejets de polluants](#).

Des travaux sont en cours pour élaborer des propositions de modification des exigences de 2020 afin de mieux appuyer le PGPC et d'autres activités d'ECCC. Le Groupe de travail multilatéral de l'INRP est consulté sur ces modifications. À mesure que les propositions deviendront disponibles, elles seront ajoutées à la page Web de la [consultation publique](#).

LE POINT SUR LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI) a entrepris un examen des dispositions et de l'application de la LCPE 1999 et, en juin 2017, il a présenté au gouvernement un rapport contenant 87 recommandations sur la façon d'améliorer la Loi et sa mise en œuvre. Plus de la moitié des recommandations portaient sur la gestion des produits chimiques. ENVI a recommandé des améliorations dans les domaines de la transparence, de la mobilisation, de la collecte d'information, de l'évaluation des risques et de la gestion. À la fin de juin 2018, le gouvernement canadien a publié un rapport de suivi, suite au rapport ENVI, qui donnait des détails sur la façon dont le gouvernement agira face aux recommandations au moyen de changements aux programmes et aux politiques. Le gouvernement s'est engagé à collaborer davantage avec les intervenants, à accroître la transparence dans la mesure du possible et à améliorer les outils d'évaluation et de gestion des risques. Le gouvernement s'est également engagé à présenter un projet de loi visant à modifier la LCPE 1999 le plus tôt possible au cours d'une prochaine législature. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les engagements du gouvernement à l'égard des recommandations d'ENVI, veuillez consulter [le rapport de suivi sur la LCPE 1999 présenté au Comité permanent](#).

STRATÉGIE DU PGPC APRÈS 2020

La planification de la gestion des produits chimiques au Canada après 2020 va bon train. Tirant parti d'occasions antérieures, en mai et en novembre 2018, des ateliers multi-intervenants ont permis au gouvernement de présenter et de recevoir des commentaires sur une panoplie de sujets à l'étude pour la gestion des produits chimiques après 2020 avec les intervenants concernés. Le gouvernement continue de solliciter l'avis des intervenants dans les secteurs clés. Consultez la page Web [Consultations sur l'avenir de la gestion des produits chimiques au Canada](#) pour obtenir des renseignements sur les activités de consultation, la façon de participer et d'autres renseignements.

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA – AUDIT SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES

Le 2 octobre 2018, le [rapport d'automne de la commissaire à l'environnement et au développement durable](#) a été déposé au Parlement. Le rapport se concentrait sur les efforts d'ECCC climatique et de SC dans le but de mesurer la performance des activités de gestion des risques de substances toxiques et de communiquer ces risques. L'audit a permis de conclure que les deux ministères peuvent mieux évaluer l'efficacité des mesures de gestion des risques pour contrôler les risques pour l'environnement et la santé ainsi que mieux communiquer les risques des substances toxiques.

SC et ECCC ont accueilli favorablement les recommandations de cet audit, qui aideront à renforcer le programme en améliorant la mesure du rendement et la communication aux Canadiens au sujet des risques liés aux substances toxiques. Des travaux sont déjà en cours en vue de mettre en œuvre ces recommandations.

CONSULTATION ET MOBILISATION

CONSULTATIONS EN COURS

Définir les populations vulnérables

Cette consultation publique visait à recueillir des commentaires généraux sur une définition proposée des populations vulnérables dans le contexte de la gestion des produits chimiques. Le gouvernement mobilise les intervenants à ce sujet parce qu'ils souhaitent améliorer la prise en compte des populations vulnérables dans l'évaluation et la gestion des risques associés à certains produits chimiques.

Une définition des populations vulnérables a été publiée pour une consultation publique de 60 jours, du 22 novembre 2018 au 21 janvier 2019.

Le gouvernement reconnaît l'importance de tenir compte des populations vulnérables au moyen d'approches stratégiques fondées sur la science. Cette définition constitue une première étape vers l'élaboration d'un cadre stratégique axé sur l'amélioration de la protection des populations vulnérables dans le cadre du PGPC après 2020.

Pour de plus amples renseignements sur la consultation, veuillez consulter la page Web [Définir les populations vulnérables](#).

Modifications proposées au Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012) concernant le SPFO, l'APFO, les APFC à LC, l'HBCD, les PBDE, le DP et le DBDPE

Le Règlement sur certaines substances toxiques interdites de 2012 interdit la fabrication, l'utilisation, la vente, la mise en vente ou l'importation de multiples substances toxiques et produits qui contiennent ces substances, avec quelques dérogations.

Un document de consultation publique a été publié le 20 décembre 2018 afin d'informer les intervenants et de solliciter leurs commentaires sur l'approche réglementaire proposée pour modifier le règlement. La prochaine phase de la gestion des risques portant sur SPFO, l'APFO, les APFC à LC, les PBDE et l'HBCD pour sera d'éliminer ou de fixer une limite de temps aux dernières exceptions du règlement. Quant au DP et au DBDPE, l'approche réglementaire proposée consiste à modifier le règlement afin d'interdire leur fabrication, leur importation, leur utilisation, leur vente et leur mise en vente, ainsi que les produits qui en contiennent si leurs rapports finaux d'évaluation préalable confirment qu'ils sont toxiques en vertu de l'article 64 de la LCPE 1999.

Cette consultation est assujettie à une période de commentaires du public de 60 jours, du 20 décembre 2018 au 18 février 2019. Les commentaires reçus seront pris en considération lors de l'élaboration des modifications proposées au *Règlement sur certaines substances toxiques interdites*.

Pour en savoir plus, consultez le [document de consultation sur les modifications proposées au Règlement sur certaines substances toxiques interdites \(2012\)](#).

CONSULTATIONS À VENIR

Substitution éclairée dans le cadre du programme canadien de gestion des produits chimiques

Cette consultation publique vise à recueillir des commentaires sur les options permettant de faire progresser la substitution éclairée dans le contexte de la gestion des produits chimiques au Canada. La substitution éclairée, qui consiste en le remplacement d'un produit chimique préoccupant par un produit chimique plus sécuritaire ou par un procédé de remplacement non chimique, est une stratégie reconnue à l'échelle internationale qui vise à réduire les risques pour la santé et l'environnement que posent les produits chimiques. Il s'agit d'une consultation publique sur le Web de 60 jours, du 16 janvier au 18 mars 2019. La consultation devrait recueillir des commentaires de l'industrie, des professionnels de la santé, des organisations non gouvernementales et du milieu universitaire. La demande de commentaires est accompagnée de deux rapports définissant et décrivant la substitution éclairée et décrivant le paysage de la substitution éclairée à l'échelle nationale et internationale.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la consultation, veuillez consulter la [page Web de la substitution éclairée dans le cadre du programme canadien de gestion des produits chimiques](#).

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Conseil consultatif des intervenants – PGPC

Le Conseil consultatif des intervenants du PGPC est un groupe d'intervenants qui contribue à la mise en œuvre du PGPC. Le Conseil se réunit deux fois par an. La réunion de novembre 2018 a porté sur des sujets comme les populations vulnérables, l'exposition aux produits chimiques en milieu de travail et la nouvelle approche de priorisation des produits chimiques aux fins d'évaluation dans le PGPC après 2020. La [page Web du Conseil](#) présente des rapports sommaires de ses réunions et activités.

Atelier multilatéral du PGPC

L'atelier multilatéral du PGPC constitue un forum pour l'échange d'information et d'idées entre le gouvernement et les intervenants, et parmi les différents groupes d'intervenants. L'objectif est de donner aux intervenants l'occasion de participer, de suivre et de contribuer aux activités du PGPC. Cet atelier a produit un nombre record de participants par webdiffusion (plus de 70) avec 100 autres personnes dans la salle, et a suscité une quantité exceptionnelle de discussions réfléchies et importantes pour aider à faire croître et à poursuivre le succès du PGPC.

L'atelier de novembre 2018 comprenait des discussions sur les produits chimiques, l'exposition en milieu de travail, le renouvellement du PGPC et les possibilités internationales pour après 2020. L'accent a également été mis sur les produits chimiques potentiellement préoccupants, avec des discussions sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement et les outils disponibles, ainsi que sur la façon de soutenir le passage à des produits chimiques plus sécuritaires, et sur la façon dont les consommateurs peuvent être informés et mobilisés en ce qui concerne les produits chimiques potentiellement préoccupants.

L'atelier est offert deux fois par année et porte sur les consultations sur les sujets actuels et futurs du PGPC. La planification est en cours pour le prochain atelier, lequel aura lieu au printemps 2019.

Atelier des détaillants sur la substitution éclairée

Un atelier pour les détaillants et les gros acheteurs a eu lieu le 29 novembre 2018 à Ottawa pour discuter de la substitution éclairée (i.e., la transition d'une substance chimique préoccupante à une substance sans danger ou une alternative non-chimique). Certaines associations industrielles et organisations non gouvernementales étaient également présentes. Cet atelier visait à discuter de la façon dont les détaillants font actuellement des choix concernant des produits chimiques plus sécuritaires et de ce dont ils auraient besoin à l'avenir pour les aider à prendre des décisions. Les discussions ont porté sur les outils en ligne existants à la disposition de l'industrie et des détaillants pour accroître l'accès à l'information de la chaîne d'approvisionnement afin d'aider à éclairer les décisions concernant l'utilisation de produits chimiques plus sécuritaires, sur la complexité des considérations pertinentes pour faire des choix éclairés au sujet des produits chimiques «plus sécuritaires», sur l'innovation en matière de produits chimiques plus sécuritaires pour les produits qui remplacent les produits chimiques dangereux, sur la divulgation volontaire des ingrédients et les programmes d'étiquetage.

Comité scientifique du PGPC

Le Comité scientifique du PGPC a tenu sa deuxième réunion les 18 et 19 juillet 2018, où il a discuté des substances chimiques perturbatrices du système endocrinien. Le [rapport sommaire](#) de la réunion a été publié en février 2019.

La troisième réunion du comité, qui a eu lieu les 28 et 29 novembre 2018, était axée sur une approche de santé publique à la gestion des produits chimiques au Canada. Le rapport sommaire de la réunion sera publié à l'été 2019. La planification est en cours pour la prochaine réunion, qui aura lieu en juin 2019.

NOUVELLES INTERNATIONALES

ACCÉLÉRATION DU RYTHME DES ÉVALUATIONS DES RISQUES QUE POSENT LES PRODUITS CHIMIQUES

Les nouvelles approches méthodologiques pour l'évaluation des dangers chimiques, de l'exposition et des risques sont de nouveaux outils qui pourraient accroître le débit des essais chimiques et apporter de la robustesse ou des connaissances mécanistes à l'évaluation chimique. Avant que ces approches puissent être adoptées pour la prise de décisions réglementaires, il faut s'assurer qu'elles fournissent des niveaux de protection appropriés pour la santé humaine et l'environnement. L'initiative sur l'accélération du rythme des évaluations des risques que posent les produits chimiques est un important effort international mené conjointement par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis, l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) et SC, qui vise à cerner et à surmonter les obstacles à l'acceptation réglementaire des nouvelles approches méthodologiques grâce à des études de cas concertées et à la coordination à l'échelle internationale.

SC a tenu la troisième réunion annuelle de l'initiative sur l'accélération du rythme des évaluations des risques que posent les produits chimiques en octobre 2018. Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner les progrès réalisés dans un certain nombre d'études de cas qui ont été spécifiquement élaborées au cours des deux réunions précédentes afin de renforcer la confiance dans l'application de nouvelles approches méthodologiques, d'élargir le portefeuille d'études de cas pour y inclure des exemples écotoxicologiques et de discuter des orientations futures de l'accélération du rythme des évaluations des risques que posent les produits chimiques.

Pour la première fois, cette réunion a comporté une séance publique à laquelle ont participé 120 participants issus du milieu universitaire, de gouvernements internationaux et d'État, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales, par l'entremise d'un accès à distance. Cette séance a été une excellente occasion de communiquer les progrès et les conclusions aux intervenants publics.

La prochaine réunion est prévue pour octobre 2019 et sera organisée par l'EPA des États-Unis.

ATELIER CONJOINT SUR LES DONNÉES CANADIENNES SUR L'EXPOSITION ET LES LIENS AVEC LA PLATEFORME D'INFORMATION POUR LA SURVEILLANCE CHIMIQUE (IPCHEM)

L'IPCHEM est une plateforme de surveillance, développée et hébergée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, qui offre un point d'accès unique pour la localisation et l'extraction de données de surveillance chimique. Un atelier a été organisé conjointement par SC et le Centre commun de recherche de la Commission européenne en septembre 2018 afin d'explorer les possibilités d'élargir le formulaire d'évaluation de l'IPCHEM pour y inclure les données sur l'exposition canadienne et de discuter de la logistique du partage des données. Afin d'explorer les possibilités, les participants à l'atelier ont axé les discussions et les présentations sur les différents

types de données de surveillance chimique compilées par divers groupes et les façons d'accroître l'utilisation ou l'accès aux données, le cas échéant, y compris l'intégration potentielle/les liens avec l'IPCHEM.

CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

La Convention de Minamata est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets de mercure et de composés du mercure d'origine anthropique. Au Canada, plus de 95 % de la pollution par le mercure due à l'activité humaine est de sources étrangères, et notre pays est donc un ardent défenseur de l'action internationale contre le mercure.

La 2^e Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure s'est tenue du 19 au 23 novembre 2018 à Genève, en Suisse. Le Canada a participé activement à cette réunion pour encourager une mise en œuvre rapide et efficace du traité.

La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices sur le stockage de manière écologiquement rationnelle du mercure et des composés du mercure. De bons progrès ont été réalisés sur d'autres questions techniques liées aux rejets, aux sites contaminés, aux déchets et à l'évaluation de l'efficacité, y compris la création de groupes d'experts qui travailleront sur ces sujets pendant la période d'intersession.

La 3^e Conférence des Parties se tiendra à Genève en novembre 2019.

LE CANADA ET L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

La 58^e réunion conjointe du Comité sur les produits chimiques et du Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie (La réunion conjointe de l'OCDE) a eu lieu du 6 au 8 novembre 2018.

Les activités de la réunion conjointe de l'OCDE appuient les travaux nationaux du Canada sur la gestion des produits chimiques. Cela est démontré par l'étendue de la participation de nos experts aux activités internationales à l'OCDE et par la position et l'influence respectées du Canada parmi les autres pays membres de l'OCDE.

La réunion de cette année a porté sur les développements récents des programmes sur les produits chimiques à l'échelle mondiale ainsi que sur les discussions sur l'après 2020.

Le travail au sein du Programme sur la sécurité des produits chimiques de l'OCDE aide les organismes de réglementation gouvernementaux impliqués dans la gestion des substances chimiques à fonctionner de manière plus efficace.

La participation du Canada dans ce forum vise la coopération dans trois grands domaines : la coordination scientifique et l'évaluation des substances chimiques; l'échange d'information et de données; et l'élaboration de méthodes, d'approches techniques et d'orientations.

La participation au sein de l'OCDE aide le Canada à établir des liens solides entre les résultats ou activités internationaux et son propre programme national en vertu du PGPC.

CADRE DE COLLABORATION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENTRE L'EPA DES ÉTATS-UNIS, ECCC ET SC

Le Cadre de collaboration en matière d'évaluation facilite et améliore la collaboration entre l'EPA des États-Unis et le Canada pour l'évaluation des risques des produits chimiques dans leur contexte législatif et réglementaire respectif. Le Cadre de collaboration en matière d'évaluation est mis en œuvre au moyen d'un plan de travail en continu qui comprend des échéanciers et des résultats attendus pour des éléments de travail précis. Les éléments de travail actuels du [plan de travail en continu](#) comprennent le partage des leçons apprises pour les approches d'établissement des priorités, le partage des orientations et des approches existantes en matière d'évaluation des risques et le partage du travail sur les priorités communes en matière de produits chimiques (p. ex., 1-bromopropane).

UNE DÉLÉGATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CHINE VISITE ECCC

Le 2 novembre 2018, ECCC a accueilli quatre délégués du ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine pour une réunion d'experts d'une demi-journée sur la gestion des produits chimiques. La réunion a porté sur le partage des expériences de mise en œuvre et des progrès réalisés à ce jour dans le cadre des programmes respectifs sur les produits chimiques. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre des travaux en cours du Comité mixte Canada-Chine sur la coopération environnementale (CMCE). La dernière réunion du CMCE a eu lieu à Vancouver du 13 au 14 mars 2018, au cours de laquelle ECCC et le ministère de l'Écologie et de l'Environnement ont convenu d'un plan de travail pour guider la coopération bilatérale au cours des années à venir, y compris sur la gestion des produits chimiques.

UNE DÉLÉGATION DU BRÉSIL VISITE SC ET ECCC

En septembre 2018, SC a accueilli trois membres du ministère de la Santé du Brésil qui ont visité Ottawa pour en apprendre davantage sur l'expérience du Canada en matière de gestion des produits chimiques. Des collègues de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, d'ECCC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ont présenté un atelier de quatre jours à leurs invités brésiliens.

Les ateliers comprenaient un aperçu de la LCPE et du PGPC, ainsi que des présentations approfondies sur l'établissement des priorités, l'évaluation des risques, la gestion des risques, la mobilisation des intervenants, la biosurveillance, la mesure du rendement et la planification pour l'après 2020.

L'engagement futur est probable, car le Congrès national du Brésil examine le régime de gestion des produits chimiques du Brésil.

LE POINT SUR LE PROCESSUS INTERSESSION POUR L'APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES (SAICM)

En 2015, le processus intersession a été lancé à la quatrième séance de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, et vise à préparer des recommandations concernant SAICM et la saine gestion des produits chimiques et des déchets après 2020.

À la suite de deux réunions de processus intersession (février 2017 — Brasilia, Brésil, et mars 2018 — Stockholm, Suède), les coprésidents ont préparé un document décrivant les options et les considérations possibles pour un cadre mondial pour les produits chimiques et les déchets au-delà de 2020, y compris des éléments comme la vision, les principes stratégiques, les objectifs et les cibles, les mécanismes institutionnels et les dispositions de mise en œuvre.

Une ébauche de ce document a été publiée le 10 décembre 2018 et sera finalisée pour examen à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, prévue pour les 2 et 4 avril 2019 en Uruguay. Un webinaire à l'intention des intervenants aura lieu avant cette réunion afin d'éclairer la position du Canada. Après la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, on s'attend à ce qu'il y ait une troisième et peut-être même une quatrième réunion de processus intersession visant à peaufiner les recommandations à examiner lors de la cinquième séance de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en octobre 2020 (Allemagne).

Pour obtenir de plus amples renseignements et des mises à jour sur SAICM et le processus intersession, veuillez consulter la page Web [Approche stratégique et gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 - Le processus intersession](#).

DEUXIÈME ÉDITION DE GLOBAL CHEMICALS OUTLOOK (GCO-II)

Le Canada a participé activement au comité directeur pour l'élaboration de la deuxième édition de Global Chemicals Outlook (GCO-II), une publication phare élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'évolution du paysage mondial des produits chimiques.

Le GCO-II s'appuie sur la première édition publiée en 2013 et met en évidence les tendances actuelles et les projections liées à la production, à l'utilisation, au commerce, au rejet, au devenir et à la gestion des produits chimiques, y compris certaines initiatives et réussites liées au PGPC du Canada. Le rapport évalue également les cadres politiques internationaux existants et explore de nouvelles possibilités d'action concertée pour une saine gestion des produits chimiques et des déchets d'ici 2020 et au-delà, et établit des liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le rapport complet du GCO-II, qui devrait être publié en avril 2019, sera accompagné d'un résumé succinct à l'intention des décideurs, un document clé qui décrira les principales tendances et options pour agir afin d'accélérer le rythme de la saine gestion des produits chimiques dans le monde.

DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de travail sur les RRTP de l'OCDE a tenu sa deuxième réunion les 5 et 6 novembre à Genève, en Suisse. La réunion visait à faire le point sur les progrès des projets en cours ainsi que sur les nouveaux points de travail sur les RRTP.

TROISIÈME TABLE RONDE MONDIALE

La 3^e Table ronde mondiale sur les RRTP a eu lieu les 7 et 8 novembre à Genève, en Suisse. L'événement était organisé sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et de l'OCDE, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le PNUE. La table ronde a favorisé les échanges entre les gouvernements et différents intervenants sur les questions liées aux RRTP. Les présentations et les discussions au cours de l'événement ont porté sur les bonnes pratiques, les défis communs et les nouvelles possibilités liées à la poursuite du développement des RRTP.

SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES PARTIES AU PROTOCOLE SUR LES RRTP

La 6^e réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les RRTP de la CEEONU a eu lieu le 9 novembre à Genève, en Suisse. Le groupe de travail a examiné un certain nombre de sujets, y compris l'élaboration du protocole, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de travail et des questions financières, les mécanismes de conformité et d'établissement de rapports, ainsi que la promotion et le renforcement des capacités.

ATELIER RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE CENTRALE ET L'AMÉRIQUE DU SUD

La Direction générale des affaires internationales et la Direction générale des sciences et de la technologie ont tenu un atelier régional sur les RRTP le 6 décembre à Lima, au Pérou. Sept pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Panama et Pérou) représentant 85 % de la population étaient présents. Étaient également présents des membres de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et de la Commission de coopération environnementale.

L'objectif de cette réunion était de présenter le système de déclaration électronique à guichet unique d'ECCC et de mobiliser les pays d'Amérique latine sur les avantages d'avoir un RRTP, la mobilisation des intervenants et les divers défis auxquels ils font face pendant l'élaboration et la mise en œuvre de leurs RRTP respectifs.

LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)

La Convention de Stockholm est un traité international qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP). Les POP sont définis comme des substances chimiques organiques persistantes, bioaccumulables et toxiques

pour l'environnement ou la santé. Les POP sont transportés sur de longues distances, habituellement vers l'Arctique, où ils s'accumulent. Compte tenu de leur transport à grande distance, aucun gouvernement agissant seul ne peut protéger ses citoyens ou son environnement contre ces polluants. En réponse à ce problème mondial, la Convention de Stockholm exige des Parties qu'elles prennent des mesures pour éliminer ou réduire les rejets de ces polluants dans l'environnement. Lors de sa quatorzième réunion en septembre 2018, le Comité d'examen des polluants organiques persistants (CEPOP) a recommandé à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm d'envisager d'inscrire l'acide pentadécafluorooctanoïque (APFO), ses sels et les composés liés à l'APFO à l'annexe A de la Convention, avec des exemptions particulières. Le CEPOP a également adopté le profil de risque pour l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS), ses sels et les composés liés au PFHxS et a conclu qu'il répond aux critères relatifs aux POP. De plus, le CEPOP a évalué le besoin continu d'exemptions pour l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle. Le CEPOP a recommandé à la Conférence des Parties d'envisager de modifier la liste actuelle en ajoutant des limites de temps ou en supprimant les fins acceptables et en définissant davantage la portée ou les conditions. Les recommandations du CEPOP seront examinées à la prochaine Conférence des Parties à la Convention de Stockholm du 29 avril au 3 mai 2019. Tous les travaux effectués lors de la dernière réunion du CEPOP sont accessibles au public en ligne. Pour de plus amples renseignements sur la Convention de Stockholm, voir la [page Web de la Convention de Stockholm](#) (en anglais).

PUBLICATIONS ET AVIS

PUBLICATIONS RÉCENTES

20 décembre 2018 : Le document de consultation sur les modifications proposées au Règlement sur certaines substances toxiques interdites 2012, concernant le SPFO, l'APFO, les APFC à LC, l'HBCD, les PBDE, le DP et le DBDPE a été publié.

24 novembre 2018 : Un [projet d'avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard du triclosan dans certains produits](#) a été publié aux fins de commentaires du public jusqu'au 23 janvier 2019.

10 novembre 2018 : Un [avis exigeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution se rapportant à l'utilisation d'hydrazine dans le secteur de l'électricité](#) a été publié.

17 octobre 2018 : Le [Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante](#) a été publié et est entré en vigueur le 30 décembre 2018. Le [Règlement sur les produits en amiante](#) a été abrogé lorsque ce nouveau règlement est entré en vigueur. De plus, le [Règlement sur l'exportation des substances figurant sur la Liste des substances d'exportation contrôlée](#) a été modifié et le [Décret modifiant l'annexe 3 de la Loi canadienne de la protection de l'environnement \(1999\) \[la Liste des substances d'exportation contrôlée\]](#) a également été publié.

13 octobre 2018 : Un avis d'intention de modifier le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012) a été publié.

14 juillet 2018 : Un projet d'avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution à l'égard des produits de la réaction entre l'acétone et la N-phénylaniline (PREPOD), NE CAS 68412-48-6, dans les effluents industriels a été publié.

PUBLICATIONS RÉCENTES SUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS IMPORTANTES

L'avis de nouvelle activité (NAC) n° 19655 concernant la substance nommée «produits de la réaction entre le benzaldéhyde et des polyalcanepolyamines, hydrogénés», numéro d'enregistrement confidentiel 18498-3, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), a été publié le 24 novembre 2018. [201811-24]

L'avis de nouvelle activité (NAC) n° 19673 concernant la substance acrylonitrile, produits de la réaction avec un alcane-1,2-diamine, hydrogénés, dérivés N-benzyliques, numéro d'enregistrement confidentiel 19155-3, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), a été publiée le 24 novembre 2018. [201811-24]

L'avis de nouvelle activité (NAC) n° 19584 pour la substance tétradéc-1-ène homopolymérisé, hydrogéné, numéro d'enregistrement 1857296-89-9 du Chemical Abstract Service, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], a été publié le 24 novembre 2018. [2018-11-24]

L'avis de nouvelle activité (NAC) n° 19443 pour la substance polydiméthylsiloxanes à terminaisons [3-[(2-méthylprop-2-énoyl)oxy]propyle], polymérisés avec du 2-méthyl-prop-2-énoate de butyle, du prop-2-énoate de 2-éthylhexyle et du 2-méthyl-prop-2-énoate de méthyle, numéro d'enregistrement 756819-45-1 du Chemical Abstracts Service, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE], a été publié le 22 septembre 2018. [2018-09-22]

Un avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives à une nouvelle activité (NAC) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE] à la phénacétine a été publié pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 26 septembre 2018. [2018-07-28]

Un avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives à une NAC de la LCPE au monoglyme a été publié pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 30 octobre 2018. [2018-09-01]

Un avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives à une NAC de la LCPE au diglyme et au triglyme a été publié pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 2 janvier 2019. [2018-11-03]

Un avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives à une NAC de la LCPE au 2-Éthylhexanoate de calcium a été publié pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 7 mars 2018. [2018-12-15]

Un avis d'intention d'appliquer les dispositions relatives une NAC de la LCPE à 14 substances issues de l'évaluation préalable rapide des substances pour lesquelles l'exposition de la

population générale est limitée a été publié pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 7 mars 2018. [2018-12-15]

ÉBAUCHES D'ÉVALUATIONS PRÉALABLES ET CADRES DE GESTION DES RISQUES (AU BESOIN)

L'ébauche d'évaluation préalable pour le groupe des cétones a été publié le 19 janvier 2019, et une période de commentaires du public de 60 jours prend fin le 20 mars 2019.

L'ébauche d'évaluation préalable pour le groupe des pigments et des colorants a été publié le 5 janvier 2019, et une période de commentaires du public de 60 jours prend fin le 6 mars 2019.

L'ébauche d'évaluation préalable pour le groupe des Poly(amines) a été publiée pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 9 janvier 2019. [2018-11-10]

L'ébauche d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour le groupe des anthraquinones ont été publiés le 3 novembre 2018, et une période de commentaires du public de 60 jours prend fin le 2 janvier 2019.

L'ébauche d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour le groupe des composés de furane ont été publiés le 1^{er} septembre 2018, et une période de commentaires du public de 60 jours s'est terminée le 30 octobre 2018.

L'ébauche d'évaluation préalable des huiles de base a été publiée pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 5 décembre 2018. [2018-10-06]

L'ébauche d'évaluation préalable du groupe des substances contenant de l'antimoine a été publiée pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 14 novembre 2018. [2018-09-15]

L'ébauche d'évaluation préalable du groupe des acides gras et des dérivés a été publiée pour une période de commentaires du public de 60 jours se terminant le 17 octobre 2018. [2018-08-18]

L'ébauche d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour le benzophénone ont été publiés le 4 août 2018, et la période de commentaires du public de 60 jours s'est terminée le 2 octobre 2018.

L'ébauche d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques pour les cétones seront publiés le 19 janvier 2019, et une période de commentaires du public de 60 jours se terminera le 20 mars 2019.

ÉVALUATIONS PRÉALABLES FINALES ET APPROCHES DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation préalable finale de 72 substances identifiées comme ayant un faible risque a été publiée. [2018-11-03]

L'évaluation préalable finale du groupe des thiols a été publiée. [2018-10-19]

L'évaluation préalable finale du groupe des oxydes d'éthane-1,2-diol a été publiée. [2018-09-01]

L'évaluation préalable finale du groupe des substances inorganiques UVCB propres à un secteur a été publiée. [2018-08-25]

L'évaluation finale de la souche ATC 14579 de *Bacillus cereus* et de la souche 11685-3 de *Bacillus subtilis* (*Bacillus cereus*) a été publiée. [2018-08-04]

PROCHAINES PUBLICATIONS SUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS IMPORTANTES

Avis d'intention de modifier la Liste intérieure des substances afin d'appliquer les dispositions relatives à la nouvelle activité de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) à l'adipate de diisodécyle, aussi appelée DIDA, numéro d'enregistrement 27178-16-1 du Chemical Abstract Services (CAS).

N° de cat. : En14-112F-PDF
ISSN : 2368-0172

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English